



Règlement VautourMan duathlons

27 septembre 2025

Le VautourMan duathlon L est une épreuve composée d'un enchaînement de 10km à pied, 70km en vélo de route, et 7km à pied. L'épreuve est accessible en individuel ou par équipes de 2 ou 3. Le départ est prévue le 27 septembre 2025 à 9h30, depuis le col du Soulor, et une arrivée au col de Couraduque.

Le VautourMan duathlon M est une épreuve composée d'un enchaînement de 5km à pied, 32km en vélo de route, et 5km à pied. L'épreuve est accessible en individuel ou par équipes de 2 ou 3. Le départ est prévue le 27 septembre 2025 à 10h, depuis le col de Couraduque.

VautourMan Duathlons est organisée par l'association Triathlon Organisation Pyrénées Passion.

Toutes les informations relatives à la course sont disponibles sur le site www.vautourman.com

En s'inscrivant, le participant reconnaît avoir lu le règlement et les informations disponibles sur le site.

En s'inscrivant, le participant comprend que le VautourMan duathlon L ou M est une épreuve d'endurance, et qu'un entraînement adéquat est nécessaire.

Les inscriptions se feront uniquement par internet, jusqu'au 25 septembre 2025

Important : Pour nous permettre une organisation dans de bonnes conditions, nous avons besoin d'un minimum d'inscriptions sur la course L, qui demande des moyens logistiques plus importants. Ainsi :

Il nous faut au moins 45 inscrits sur la course L (individuel et relais confondus) au 1er juillet pour maintenir la course. Dans le cas contraire, elle sera annulée (remboursement à 100% des inscrits)

	L individuel	M individuel	L relais	M relais
Le premier mois	59 €	35 €	69 €	45 €
jusqu'au 1er juillet	+10 €	+10 €	+10 €	+10 €
Jusqu'au 20 septembre	+10 €	+10 €	+10 €	+10 €
Dernière semaine	+10 €	+10 €	+10 €	+10 €
	Cadeau supplémentaire pour les 20 premiers inscrits			
nombre de dossards limité à	250 toutes courses confondues			
Echange de dossards	+20 € jusqu'à 1 mois avant la course, impossible après	+10 € jusqu'à 1 mois avant la course, impossible après	+5 € par équipier jusqu'à 1 semaine avant la course, impossible après	+5 € par équipier jusqu'à 1 semaine avant la course, impossible après
Assurance annulation	10 €	8 €	10 €	8 €
Navette pour rejoindre départ*	10 €	N/A	10 €	N/A

Des frais de gestion d'environ de 1 à 3 euros selon les courses s'appliquent au moment de l'inscription

*Le départ de la course L sera donné au Soulor. Les zones de transition et l'arrivée seront à Couraduque. Pour vous rendre au Soulor avant la course, une navette pour les concurrents du L est proposé.

Restrictions d'âge

course	Age du participant
M individuel	Junior et plus âgé (né en 2007 ou avant)
L individuel	Junior et plus âgé (né en 2007 ou avant)
M relais : course à pied	Minime et plus âgé (né en 2011 ou avant)
M relais : vélo	Cadet et plus âgé (né en 2009 ou avant)
L relais : course à pied	Cadet et plus âgé (né en 2009 ou avant)
L relais : vélo	Junior et plus âgé (né en 2007 ou avant)

Restrictions supplémentaires pour les jeunes relayeurs :

Sur le M en relais, un minime ne peut effectuer qu'un seul des 3 relais.

Sur le M en relais, un cadet peut effectuer les 2 courses à pieds, mais ne peut pas faire 1 course à pied+le vélo.

Sur le L en relais, un cadet ne peut effectuer qu'une seule des 2 courses à pied (et ne peut pas faire le vélo)

A partir de junior, les relayeurs peuvent effectuer 2 des 3 relais, quelque soit la course, selon leur choix.

Les concurrents mineurs devront fournir une autorisation parentale

Annulation / Assurance annulation

En cas de désistement du concurrent :

	Avec assurance annulation	Sans assurance annulation
Jusqu'au 1er juillet	Remboursement 100%	Remboursement 75%
Jusqu'au 1er août	Remboursement 100%	Remboursement 50%
Jusqu'au 1er septembre	Remboursement 60%	Remboursement 25%
Jusqu'au 21 septembre (plus de remboursement ensuite)	Remboursement 30%	Pas de remboursement

En cas d'annulation de l'épreuve pour cause de mauvaises conditions météo ou toute autre raison indépendante de l'organisation (pandémie, catastrophe naturelle, interdiction de la préfecture, etc...)

Avec assurance annulation	Sans assurance annulation
Remboursement 90% (frais de gestion et assurance annulation non remboursés)	Remboursement 70% (frais de gestion non remboursés)

Certificat médical/licence

En 2025, **les non licenciés peuvent répondre à un questionnaire santé plutôt que fournir un certificat médical**. Si les réponses à toutes les questions est « non », vous n'avez pas à fournir de certificat. Si vous répondez « oui » à au moins une des questions, un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, daté de moins d'un an à la date de la course. Tout sport avec une composante d'endurance sera accepté.

Les autres documents acceptés sont :

- Licence d'une fédération étrangère de triathlon
- Licence d'un autre sport avec mention « en compétition ». Le sport concerné devra comporter une partie d'endurance (course à pied, vélo, ski de fond, sport d'équipe, etc...)

Engagements du participant

Le participant s'engage à respecter les consignes des membres de l'organisation et des bénévoles.

Le participant s'engage à respecter tous les bénévoles et les autres participants. Aucun abus verbal ne sera toléré.

Propreté

La course se déroule dans un cadre naturel privilégié. Il est important que le passage de la course ne dégrade pas ce cadre et cet environnement. A ce titre, il est strictement interdit de jeter tout déchet ou matériel en dehors des zones de propreté. Cela inclut en particulier les bidons et emballage, mais ne se limite pas à ces derniers. Une zone de propreté sera disponible et clairement indiqué à chaque ravitaillement. Les parcs à vélo seront également considérés comme zone de propreté. Tout contrevenant à cette règle sera disqualifié. Tout bénévole sera habilité à

noter les dossards des contrevenants et les indiquer au commissaire de course qui pourra prendre la décision de les disqualifier.

Il sera toléré de se débarrasser d'équipements en dehors des zones de propreté, si ces derniers sont ramassés immédiatement par une personne proche du participant. En revanche, il n'est pas permis à des proches de donner aux participants des équipements.

Arrêt sur décision médicale

Le commissaire de course pourra décider, sur avis du médecin ou de l'organisation de secouristes, de retirer un participant de la course, s'il juge qu'il ne peut pas continuer la course sans risque pour sa santé.

Assurance

L'organisation est assurée en responsabilité civile pendant l'évènement, selon la réglementation en vigueur. Elle ne remplace pas votre responsabilité civile personnelle. Cette assurance ne couvre en aucun cas les dommages au matériel qui pourraient subvenir pendant la course. Néanmoins, pendant le transport de matériel, si celui-ci est confié à l'organisation (vélo, ski), le matériel sera assuré.

L'épreuve n'étant pas affilié à la FFTRI, l'assurance de la licence FFTRI n'est pas valide pendant l'épreuve.

L'organisation ne sera pas tenu responsable en cas d'accident d'un participant. Vous êtes tenu de respecter le code de la route.

Droit à l'image

Tout participant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image pendant l'épreuve. Il cède à l'organisation et ses partenaires l'utilisation faite de son image pendant l'épreuve et avant/après sur le site de la course.

Dans les parcs à vélos

Dans le parc à vélo T1, le participant ne pourra prendre son vélo qu'une fois son casque sur la tête, jugulaire attachée. Tout déplacement dans le parc à vélo se fera vélo à la main, casque sur la tête et jugulaire serrée. Le participant montera sur son vélo après être sorti du parc, à l'endroit indiqué par les bénévoles.

Dans le parc à vélo T2, le participant descendra du vélo à l'endroit indiqué par les bénévoles, avant l'entrée dans le parc. Il se déplacera jusqu'à son emplacement, vélo à la main, et ne défera sa jugulaire et enlèvera son casque qu'une fois arrivé à son emplacement.

Course à pied

Le dossard est porté devant. Merci ne de pas couper ou plier votre dossard !

Il est interdit de se faire accompagner en vélo par un tiers. Interdiction également de se faire ravitailler par un tiers.

Vélo

Port du casque à coque dure obligatoire.

Le dossard est porté derrière. Il est recommandé d'utiliser une ceinture porte dossard, afin de faire une transition rapide entre course à pied et vélo.

La route sera ouverte à la circulation. Les participants doivent respecter le code de la route, et en particulier rouler à droite de la chaussée. Les participants seront bien sur prioritaires à toutes les intersections. Attention dans la descente du col des Bordères, des voitures peuvent arriver en face, et la route peut être glissante.

Accompagnement et assistances interdits. Interdiction également de se faire ravitailler par un tiers.

Drafting interdit : Il est interdit de rouler dans la roue d'un autre concurrent ou en peloton, en groupe. Une distance de 10m entre 2 vélos est requise. Sur les montées pentues, un espacement plus serré entre les vélos sera toléré, si le concurrent n'essaye manifestement pas d'en tirer avantage. Il sera toléré de rouler côte à côte, si cela ne gêne pas la circulation ou les autres concurrents. Merci d'être attentifs.